

Le Pôle Réemploi

Appel à manifestation d'intérêt
ouvert jusqu'au 19 janvier 2025



Règlement de consultation

Première Brique est coporté par :

AMI diffusé pour le compte de la Ville de Blagnac
en partenariat avec les Alouettes :

Introduction :

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour objectif d'identifier **un·e porteur·se de projet**¹ qui aura la charge de créer le **Pôle Réemploi** au sein du Tiers-lieu des Alouettes à **Blagnac**. Il·elle aura pour missions la conduite de l'étude de faisabilité, le lancement de l'expérimentation, la coordination du projet, la création et la gestion de l'entreprise.

Ce projet de « pôle réemploi » a fait l'objet d'une étude d'opportunité réalisée par les équipes de Première Brique, dans le cadre du programme Fabrique à initiatives, afin de proposer une solution d'entreprise visant à **promouvoir l'économie circulaire sur la ville de Blagnac**.

Le projet concerné :

Le Pôle Réemploi vise à **promouvoir et renforcer les pratiques d'économie circulaire** auprès des particuliers en s'appuyant sur 2 axes :

- Proposer une offre de réemploi solidaire d'objets via la collecte, la valorisation, la vente d'objets couplée à des actions de sensibilisation à la transition écologique, type **ressourcerie**, d'une part ;
- Offrir un nouvel espace de socialisation et de sensibilisation au bien-manger et aux circuits courts, type **café-restaurant**, d'autre part.

Ce projet va voir le jour dans un site propriété de la Ville de Blagnac, au sein du des Alouettes, dans une halle de 1492m², en cours de réhabilitation.²

¹ Cf. p. 7 « A qui s'adresse l'appel à manifestation d'intérêt » : on entend par porteur·se de projet : une personne, un collectif de personnes, une structure déjà existante, un collectif de structures.

² Cf. p.7 « Espaces disponibles »

Sommaire

1. Présentation du Programme « Fabrique à initiatives ».....	p. 4
2. Présentation du Pôle Réemploi.....	p. 4
# Contexte et enjeux	
# Objectifs et ambitions du projet	
# Public visé	
# Offre de services	
# Activités pressenties	
# Espaces disponibles	
3. A qui s'adresse l'appel à porteur-se de projet ?	p. 7
4. Missions du·de la futur·e porteur-se de projet	p. 8
5. Cadre de l'accompagnement.....	p. 9
6. Comment répondre à l'appel à manifestation d'intérêt ?.....	p. 10
7. Critères de sélection.....	p. 10
8. Processus de sélection.....	p. 11
9. Calendrier prévisionnel.....	p. 12

Annexes

1. Plan de situation
2. Fiche d'identité du quartier Grenade – Les Prés
3. Vue aérienne du site avec identification du bâtiment concerné
4. Plan des projections d'aménagement (4a et 4b)
5. Liste de l'organisation des différents espaces
6. Gouvernance des Alouettes

1. Présentation du programme « Fabrique à initiatives »

La Fabrique à Initiatives est un programme d'accompagnement à la création d'activités d'Economie Sociale et Solidaire. A partir des besoins sociaux et/ou environnementaux non couverts sur un territoire, la Fabrique à Initiatives coconstruit la solution adéquate avec les parties prenantes : habitants, entreprises, collectivités, associations, collectif de citoyens.

La Fabrique à Initiative intervient lorsqu'il n'y a pas de porteur-se de projet identifié-e au préalable.

Acteur spécialisé dans les modèles économiques et gouvernance de l'ESS, la Fabrique à Initiatives apporte ses compétences en ingénierie de projets collectifs, en complément des expertises sectorielles et territoriales des acteurs locaux.

Sur Toulouse Métropole, la Fabrique à initiatives est mise en œuvre par Première Brique.

Après avoir qualifié le projet et émis des hypothèses de viabilité économique par une étude d'opportunité, Première Brique lance un appel à manifestation d'intérêt pour le compte de la ville de Blagnac, afin de trouver un-e porteur-se de projet qui coordonnera l'expérimentation et gèrera la future entreprise.

Plus d'informations sur le programme sur le lien suivant : <https://fabriqueainitiatives.org/>

2. Présentation du « Pôle Réemploi »

Contexte et enjeux

En 2021, les Citoyen·nes Associé·es « Zéro Déchet » de la Ville de Blagnac ont fait remonter la proposition³ de créer une **Ressourcerie** afin de favoriser les pratiques de réemploi solidaire tout en faisant le lien avec la déchèterie locale et de renforcer les **espaces de convivialités** et de sensibilisation au réemploi.

En parallèle, la Ville de Blagnac a choisi de faire revivre ses **anciens ateliers municipaux** qui s'étendent sur 1,5 ha. Aujourd'hui le projet « **des Alouettes** » est en cours de conception. L'ambition de la Ville et du collectif qui animent cette phase de conception, est de faire de ce site le lieu de la « transition écologique et entrepreneuriale » en s'appuyant sur **3 piliers : l'innovation, les cultures urbaines et la transition écologique**.

³ Propositions des citoyen·nes associé·es Zéro Déchet, Fiche 15 : Ressourcerie, p.34 : <https://www.calameo.com/mairie-de-blagnac/read/00384393816044d36c5ff>

Le projet de « Pôle Réemploi » vise ainsi à devenir un projet structurant de l'économie circulaire à Blagnac ainsi que sur la métropole toulousaine.

Ce projet va naître au sein de ce Tiers-lieu et donc au sein **d'un collectif de structures déjà actif sur le site : la MJC des Arts, Fabl@rt, Cisart, Repair Café Blagnac et la Ville de Blagnac**. Le collectif sera amené à évoluer au fur et à mesure du développement du Tiers-lieu tant par ses membres que par la forme de sa gouvernance qui est en cours de mise en place.

Il sera attendu du/de la porteur-se de projet qu'il-elle s'implique dans les différentes instances animées par le collectif et la gouvernance des Alouettes en cours de construction.⁴

Propriétaire des locaux, **la Ville de Blagnac est un partenaire essentiel** pour développer le projet de « Pôle Réemploi ». Elle sera en appui et restera un interlocuteur privilégié pour développer les futures activités.

Le Pôle Réemploi va s'ancrer sur un **territoire contrasté socialement** (la ville de Blagnac), dans un quartier résidentiel (Grenades-Les Prés) et à proximité d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (Les Barradels).⁵

Par ailleurs, à Blagnac comme ailleurs, la production de déchets ne cesse d'augmenter. Il est essentiel et urgent de multiplier des implantations de lieux offrant de **nouveaux modes de loisirs et de consommations**.

Objectif et ambition du projet

Le projet de « Pôle Réemploi » vise à devenir un **lieu de référence sur le territoire quant aux questions des transitions écologiques et sociales**. L'objectif est de sensibiliser individuellement et collectivement à la réduction des déchets en s'appuyant sur des **propositions concrètes** et des expériences diverses (repas, achat d'objets de seconde main, participation à des ateliers collectifs, bénévolat...) en priorisant le réemploi solidaire et la réutilisation en amont du recyclage.

L'implantation au sein des Alouettes nourrira cette ambition.⁴

Le public visé

Le Pôle Réemploi s'adresse à l'ensemble des blagnacais-es.

Une vigilance sera apportée à proposer des offres impliquant :

- *Les familles* rencontrant des difficultés économiques en lien avec Les Resto du Cœur, le Secours Catholique, le Centre social Odysseus et la Maison de quartier des Barradels ;
- *Les jeunes et étudiants* en lien avec les établissements d'enseignements supérieurs du territoire (Campus IGS, CFA, IUT), la Résidence habitat jeune et le Centre municipal des Jeunes ;
- *Les résidents* du quartier Grenades – Les Prés ;
- *Les professionnels* travaillant à proximité de la zone.

⁴ Cf. Annexe 7 : « Gouvernance des Alouettes »

⁵ Cf. Annexe 2 : « Fiche d'identité du quartier Grenade – Les Prés »

L'offre de service

L'offre de service du Pôle Réemploi se déploie autour de **2 axes** qui pourront amener à une réponse pour l'ensemble des 2 axes, une réponse en groupement ou à des réponses distinctes (possibilité de répondre seulement sur un axe).⁶

AXE 1 : La réduction des déchets via le développement d'une **ressourcerie généraliste** ;

AXE 2 : Lien social et rencontres de proximités via le développement d'un **café-restaurant**.

Les activités pressenties à terme

AXE 1 : La réduction des déchets via la mise en œuvre d'une ressourcerie généraliste.

- # *Collecte* : les modes de collectes seront proposés par le-la porteur-se de projet, à noter qu'un partenariat sera établi avec l'opérateur de réemploi agissant pour la déchèterie de Blagnac ;
- # *Revalorisation* : tri, nettoyage, test, réparation, valorisation, relooking et reconditionnement ;
- # *Redistribution* via l'activité de vente. D'autres modalités peuvent être proposées par le-la porteur-se de projet ;
- # *Sensibilisation* : animation d'ateliers selon les modalités proposées par le-la porteur-se de projet. Au regard de l'identité du Pôle Réemploi, un axe de sensibilisation autour de l'alimentation, des circuits courts, de la lutte contre le gaspillage alimentaire sera à prioriser.

AXE 2 : Lien social et rencontres de proximités via la mise en œuvre d'un café-restaurant.

- # *Café-restaurant* : Activités de café, bar et petite restauration du midi, 50 couverts estimés le midi en vitesse de croisière⁷. Les horaires restent à affiner et évolueront au fur et à mesure du développement du site ;
- # *Animations culturelles* et rencontres thématiques en lien avec l'identité du Pôle Réemploi et des Alouettes.
- # Dans un second temps, une activité de *collecte alimentaire et de conserverie* pourrait se développer portée en direct par le-la porteur-se de projet ou développée par un partenaire sur site.

Le site étant en travaux jusqu'à l'été 2025 (sous réserve des éléments connus à ce jour), la période de février à août 2025, permettra de tester de manière ponctuelle et en mode « hors les murs » les activités présentées ci-dessus.

⁶ Cf. p.7 « A qui s'adresse l'appel à manifestation d'intérêt »

⁷ Élément à valider par la mise en œuvre opérationnelle de l'étude de faisabilité

Les espaces disponibles

Le Pôle Réemploi prendra place au sein du site des « Alouettes » qui s'étend en lieu et place des anciens ateliers municipaux dont les bâtiments sont à la propriété de la Ville de Blagnac.

Un des hangar du site a été identifié pour accueillir les deux axes d'activité du Pôle Réemploi. Ce hangar s'étend sur 1492m² au sol.⁸

Des travaux vont être réalisés en 2025 avec pour objectif d'être finalisés en septembre 2025 (selon les éléments connus à ce jour).

Entre février et septembre 2025, il est attendu que les activités se déploient de manière ponctuelle et « hors les murs » de façon à tester les activités pressenties, rencontrer les parties prenantes et faire connaître la nouvelle offre en développement.

En plus de ce hangar, des espaces de stockages supplémentaires sont à l'étude.

L'usage des locaux amènera à la signature d'une **convention d'occupation temporaire du domaine public avec redevance** prévue ainsi :

- Pour la ressourcerie (Axe 1) : une part fixe de 6 000 € Hors taxe, Hors charges + une part variable représentant 3 % du CA si celui-ci dépasse les 450 000 €, calculée à partir du 1^{er} euro.
- Pour le café-restaurant (Axe 2) : une part fixe de 6 000 € Hors taxe, Hors charges + une part variable représentant 3 % du CA si celui-ci dépasse les 145 000 €, calculée à partir du 1^{er} euro.

Les fluides seront à la charge du preneur.

3. A qui s'adresse l'appel à manifestation d'intérêt ?

L'appel à manifestation d'intérêt s'adresse en priorité à une **entité juridique déjà constituée**, appartenant à l'Economie sociale et solidaire par son statut juridique (association, société coopérative, entreprise agréée ESUS...) mais également par ses valeurs et sa raison d'être ;

Les réponses en **groupement**, pour des structures déjà constituées qui souhaitent s'engager dans ce projet collectivement, sont possibles ;

Pourra répondre également une **personne physique ou un collectif de personnes** qui souhaite entreprendre dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Enfin, il est à noter que **la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt pourra porter seulement sur l'axe 1 (Ressourcerie), seulement sur l'axe 2 (Café-restaurant) ou les deux axes (ressourcerie et café-restaurant).**

⁸ Cf. Annexes 4a, 4b et 5 : « Plan des projections d'aménagement » et « Liste de l'organisation prévisionnelle des espaces.

4. Missions du·de la futur·e porteur·se de projet

Le·la porteur·se de projet aura pour missions la **conduite de l'étude de faisabilité (étude opérationnelle)**, le **lancement de l'expérimentation**, la **coordination du projet**, la **création et la gestion de l'entreprise**.

Il·elle aura la volonté d'inscrire son projet dans une logique d'entrepreneuriat social (utilité sociale, gouvernance participative, lucrativité limitée) et de performance environnementale.

1. Concevoir et animer les offres de services proposées par le Pôle Réemploi en adéquation avec les besoins locaux :

Pour l'axe 1 « Ressourcerie »

- # Collecter : étudier le gisement et mettre en place les modalités de collectes⁹ ;
- # Valoriser : trier, diagnostiquer, nettoyer, réparer, tester ;
- # Vendre : gérer la boutique, construire la politique de prix, organiser des événements ;
- # Sensibiliser : animer des formations, concevoir des outils de sensibilisation, organiser des événements thématiques...

Pour l'axe 2 « Café-restaurant »

- # Gérer la cuisine et le stock de marchandise ;
- # Confectionner et distribuer les repas ;
- # Gérer la salle ;
- # Animer et coordonner une programmation culturelles et de rencontres-débat ;
- # Collecter des invendus alimentaires, transformer et conserver les aliments.

2. Valoriser, commercialiser, communiquer

- # Rencontrer les partenaires et faire connaître les services ;
- # Participer aux rencontres des partenaires locaux ;
- # Concevoir et faire évoluer des offres en fonctions des besoins exprimés par les usager·es ;
- # Communiquer sur les missions et les activités ;
- # Prospecter les futur·es adhérent·es et client·es.

⁹ Un partenariat sera à construire avec l'opérateur sélectionné par Decoset pour gérer les flux réemploi de déchèterie de Blagnac

3. Gérer une entreprise

- # Réaliser l'étude de faisabilité de l'atelier de confection en insertion et lancer ;
- # l'expérimentation de l'espace de travail partagé ;
- # Modéliser économiquement : finaliser l'offre de services avec les parties prenantes et concevoir le business plan de l'activité ;
- # Gérer des ressources humaines (recrutement et management).

4. Gérer un projet d'économie sociale et solidaire

- # Animer des parties prenantes : animer le projet collaboratif, travailler sur la place de chacune des parties prenantes (acteurs du territoire, entreprises, collectivités, institutions) et son implication au sein du projet ;
- # Rechercher des financements : mobiliser les partenaires publics et privés pour co-financer l'activité ;
- # Construire la gouvernance et la gouvernance du projet ;
- # Proposer des missions et animer une équipe de bénévoles.

5. Cadre de l'accompagnement

Le-la porteur-se de projet sera soutenu-e par un **comité de suivi** constitué des parties prenantes du projet. Il-elle sera accompagné-e par la **Fabrique à initiatives** le temps de la transmission de l'étude d'opportunité et de la réalisation de l'étude de faisabilité.

En fonction des besoins du-de la porteur-se de projet et des priorités de mises en œuvre du projet, un plan d'accompagnement sera construit en lien avec [les partenaires du « Parcours Entreprises » de Toulouse Métropole](#).

Une **convention entre La Fabrique à initiatives et le.s lauréat.es**, fixant notamment les modalités de l'accompagnement sera signée courant mars 2025 et ce pour une **durée d'un an**.

6. Comment répondre à l'appel à manifestation d'intérêt ?

Si vous souhaitez répondre à l'appel à manifestation d'intérêt, nous vous invitons à vous identifier en amont du dépôt de votre dossier de candidature [en complétant le questionnaire en ligne](#).¹⁰

Ces informations nous permettront par ailleurs de vous communiquer les réponses apportées aux questions posées au fil de l'eau par chacun·e des candidat·es.

Pendant la période d'ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt, nous vous invitons à poser vos questions par mail à Pauline Tabard à l'adresse pauline.tabard@premiere-brigue.fr en précisant dans l'objet du mail « **Question AMI Pôle Réemploi** ». Les questions et les réponses apportées seront récapitulées sur un document auquel les candidat·es identifié·es (via le questionnaire en ligne) auront accès.

Le dossier de candidature sera à transmettre par courriel **le 19 janvier 2025 à minuit au plus tard**, à l'adresse suivante pauline.tabard@premiere-brigue.fr. L'objet du courriel devra spécifier : « **AMI Pôle Réemploi** ».

Une candidature devra comporter les éléments suivants :

- Le **dossier de candidature** complété ;
- Les **pièces complémentaires** à joindre (cf. liste dans le dossier de candidature) ;
- Le **certificat de visite** qui vous sera remis après la visite et la participation à la réunion d'information.¹¹

7. Critères de sélection

Le jury de recrutement sera attentif aux porteur·ses de projets qui montreront la volonté de :

- Travailler avec les différents acteurs du territoire concernés par le projet en se situant dans une démarche inclusive et coopérative ;
- Associer les usager·es et acteur·ices concerné·es dans la définition et la mise en œuvre du projet ;
- Proposer des services accessibles au plus grand nombre (économiquement et géographiquement) et garantissant la diversité ;
- Développer un modèle économique viable et porteur de valeurs de l'économie sociale et solidaire (lucrativité encadrée, recherche de l'impact social, redistribution de la valeur ajoutée et gouvernance participative) ;

¹⁰ Si le lien ne s'ouvre pas, vous pouvez retrouver le questionnaire sur le lien suivant :

<https://polereemploi.evalandgo.com/f/194831/4ppdeWW7JwCW3VV5a6H5Ho>

¹¹ Cf. p.12 : Dates des visites indiquées dans le calendrier prévisionnel

- Créer des emplois locaux ;
- Contribuer à la valorisation de l'économie locale via la mise en place de partenariats locaux ;
- Eviter la mise en concurrence avec les structures locales existantes et rechercher les complémentarités ;
- Prendre en compte les problématiques de la discrimination dans le travail (handicap, genre...) ;
- Intégrer les enjeux liés au climat dans la mise en œuvre du projet.
- Le·la candidat·e répondant sur « l'axe 1 : Ressourcerie » devra être adhérent·e ou s'engager à adhérer au [Réseau des ressourceries et recycleries](#).

8. Processus de sélection

Tous les dossiers complets reçus avant la date limite seront étudiés par un **comité technique** mis en place pour la sélection et qui validera une première sélection lors d'un **comité de lecture**.

Les candidat·es retenu·es seront informé·es par téléphone et invité·es à passer un **entretien de 45 minutes** visant à mesurer la faisabilité des réponses proposées, leur pertinence vis-à-vis des enjeux du territoire et les capacités à porter l'expérimentation et le développement des activités.

Une candidature sera retenue à l'issue de ces entretiens. En cas de candidatures aux compétences complémentaires, le comité technique pourra proposer aux candidat·es d'envisager un portage collectif.

Les candidatures non retenues pourront faire l'objet de mise en lien ou d'orientation vers des interlocuteurs pertinents.

L'annonce du·des lauréat·es de l'appel à manifestation d'intérêt sera faite **fin février/début mars 2024** suite à la commission d'attribution.

Une première réunion entre la Ville de Blagnac, la Fabrique à initiative et le·s lauréat·es est à prévoir suite à l'annonce des résultats.

Une convention avec La Fabrique à initiatives et le·s lauréat·es, fixant notamment les modalités de l'accompagnement sera signée courant **mars 2025**.

9. Calendrier prévisionnel

Récapitulatif des étapes de sélection et du calendrier prévisionnel :

Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt.....	23 octobre 2024
Visites du site et réunions d'information obligatoires.....	15 novembre 2024 de 9h30 à 11h30 13 décembre 2024 de 9h30 à 11h30
Clôture de l'appel à manifestation d'intérêt.....	19 janvier 2025 à minuit
Appel des candidats retenus pour un entretien.....	février 2025
Entretiens avec les candidats retenus.....	février 2025
Commission d'attribution.....	février 2025
Annonce du lauréat.....	Février / mars 2025
Signature de la convention de partenariat et démarrage de l'accompagnement	mars 2025
Signature de la convention d'occupation temporaire.....	septembre 2025
Remises des clés.....	Septembre 2025